

PASSEPORT SECURITE INTERIM

La formation sera délivrée par
BTP SERVICES - 9 Rue La Pérouse PARIS Organisme Agréé

Objectifs

La formation sera délivrée par
BTP SERVICES - 9 Rue La Pérouse PARIS Organisme Agréé

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de :

- D'appréhender les Risques Principaux et Communs aux Activités du BTP,
- d'identifier les risques principaux liés à son activité,
- d'utiliser les moyens de prévention adaptés,
- de préparer son poste de travail en intégrant les aspects organisationnels, prévention et techniques,
- de respecter les règles pour progresser dans les métiers du BTP tout en respectant les règles,
- d'identifier le rôle de chacun, en prévention sur un chantier,
- d'alerter sa hiérarchie face à une anomalie, une situation à risque, un incident, un accident et sera en capacité à réagir.

Public Visé

Intérimaires du secteur BTP, de toutes fonctions opérationnelles.
Cette formation permet d'acquérir les compétences transposables à tout type d'activité chantier.

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

Etre agé(e) de 18 ans ou plus,
savoir lire, parler et écrire le français,
avoir le sens des responsabilités.

Parcours pédagogique

LES REGLES DE VIE :

- Les règles à respecter dès l'arrivée sur chantier.
- Le port des Équipements de Protection Individuels.
- L'interdiction du téléphone portable, la consommation de drogue ou d'alcool.
- Respecter les installations.
- Connaître les panneaux signalétiques et les différents pictogrammes du chantier.
- Connaître son devoir d'alerte et son droit de retrait.
- Conduite à tenir en cas d'accident.

LES DEPLACEMENTS ET ACCES :

- L'utilisation des zones de circulations.
- Le respect des zones de stockage.
- Signaler toute anomalie et manque d'Équipements de Protection Collective.

ENERGIE :

- Les risques associés aux sources d'énergie sur chantier.
- Couleurs de grillages avertissements.
- Contrôles visuels de l'état des matériels et accessoires fournis par le chef.
- Pas d'intervention sans habilitation.

LES ENGIN ET VEHICULES :

- L'obligation d'autorisation de conduite délivrée par l'employeur.
- Ne pas travailler et circuler à proximité d'un engin ou d'un véhicule.
- Equipement de Protection Individuelle pour être vu, gilet fluorescent.
- Les VGP

LA HAUTEUR :

- L'identification des différents matériels permettant le travail en hauteur : PIRL, platelage sur tour d'étalement, échafaudage roulant et de pied, PEMP.
- Identification des différents matériels pour l'accès : Escalier définitif, escalier de chantier, escalier pliable, tour escalier, échelle ect....
- Connaissance et présence d'Équipement de Protection Collective au poste de travail.
- Mode opératoire, autorisation préalable, contrôle des dispositifs.
- Interdiction de modification.
- Signalement d'anomalies possibles.

L'ENSEVELISSEMENT :

- Consignes d'accès et travaux dans une fouille.
- Exemples de tranchées blindées ou talutée.

CONSUL TEAM - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 93830410283

CONSUL TEAM

2 Rue de la Seyne - Centre d Affaires OPTIMUM - 83140 SIX FOURS LES PLAGES
Tél. : 0494622484 - Site internet : www.consul-team.fr - e-mail : contact@consul-team.fr
SAS au capital de 2250 - N° TVA Intra. : FR11519631360 - Code NAF : 8559A

- Signalement d'anomalies.

TRAVAUX A PROXIMITE DES VOIES DE CIRCULATION :

- Travailler uniquement dans l'emprise du chantier et en présence de la signalisation temporaire.
- Respecter les accès chantier / public mis en place.
- Equipement de Protection Individuelle pour être vu, gilet fluorescent.

OUTILLAGE ELECTROPORTATIFS :

- Connaître les risques liés à l'utilisation de ces outils,
- Porter les Equipements de Protection Individuelle spécifiques
- Savoir Préparer son poste de travail.

L'ELINGAGE :

- Connaître les risques et ne jamais stationner sous une charge.
- Ne pas utiliser les élingues à usage unique.
- Ne pas élinguer si pas formé.

Les + métier

Le Passeport sécurité intérim (PASI) est une formation aux fondamentaux de la sécurité sur chantier à destination de tous les intérimaires. Constatant que l'accidentologie des intérimaires reste supérieure à celle des travailleurs salariés dans le BTP, le Syndicat des entreprises générales de France du BTP (EGF.BTP) a pris l'initiative de créer un dispositif de formation commun à toutes les entreprises adhérentes.

Objectifs pédagogiques

Connaître et identifier les risques principaux liés à son activité.

Utiliser les moyens de prévention adaptés à sa tâche.

Préparer son poste de travail en intégrant les aspects organisationnels, prévention et techniques.

S'approprier et respecter les règles pour progresser dans le métier en sécurité.

Identifier son rôle et celui de chacun en prévention sur un chantier.

Alerter sa hiérarchie face à une anomalie, une situation à risque, un incident, un accident "Devoir d'alerte, droit de retrait", capacité à réagir

Méthodes et moyens pédagogiques

• Moyens pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques, de mises en situations pratiques innovantes, jeux de rôles, échanges et analyse de pratique professionnelle.
- La pédagogie sera principalement participative et basée sur le fait que chaque participant puisse découvrir par eux même les enjeux de la prévention, les règles et le rôle de chacun.
- Cette méthodologie permettra ainsi d'appréhender les éventuelles difficultés liées à la compréhension du français.
- Salle de formation équipée d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

• Encadrement :

- La formation est assurée par des formateurs experts en BTP d'une expérience professionnelle minimale de 5 ans.

Qualification Intervenant(e)(s)

EXPERT du BTP

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires répondent en fin de formation à un QCM national « PASI » qui est, selon les organismes de formation, soit passé en ligne, soit sur papier PDF.

Le test est constitué de 26 questions non aléatoires rédigées par le Comité de pilotage PASI.

La réussite au test (70 % bonnes réponses minimum soit 18 bonnes réponses sur un total de 26) permet la délivrance d'une attestation de résultat PASI, valable sur tout le territoire français.

Seul le résultat final au QCM PASI (a réussi ou a échoué) de l'intérimaire est transmis aux entreprises de travail temporaire.

Les QCM renseignés par les stagiaires restent CONFIDENTIELS et sont conservés par l'organisme de formation.

L'attestation nominative de résultat PASI générée par la plate-forme comprend les mentions suivantes : les nom et prénom du stagiaire, la date de passation du QCM et le résultat obtenu (a réussi ou a échoué), le nom de l'ETT ayant fait passer le PASI, ainsi que l'organisme de formation ayant dispensé la formation.

ainsi qu'une attestation de formation délivrée par l'organisme de formation.

Effectif

De 8 à 12 Personnes



Contactez-nous !

Frédéric ARNIAUD
Directeur

Tél. : 0662080982
Mail : f.arniaud@consul-team.fr